

FICHE N°33 : PROCEDURE – DEMANDE DE SUPPRESSION D'UN PEI

Procédure de demande de déplacement d'un PEI :

Le service public de la DECI ou le propriétaire (en cas de PEI privé) informe le SDIS 41 de son souhait de supprimer un PEI via le **formulaire de demande de suppression** (*Document disponible sur internet sdis41.fr*).

